

17 janvier 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RHODIA

(Eurolist)

Par courrier du 12 janvier 2007, la société Capital Group International Inc. - CGII (11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, CA, Etats-Unis, 90025-3384), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 janvier 2007, par suite d'une cession d'actions RHODIA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société et détenir, pour le compte desdits fonds, 59 050 917 actions RHODIA représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Capital Group International, Inc (« CGII »), enregistrée comme "*investment adviser*", est la société mère de cinq sociétés d'investissement qui exercent des fonctions d'"*investment managers*" auprès de nombreux clients institutionnels à travers le monde. CGII, ni aucune de ses sociétés d'investissement, ne détient pour son propre compte d'actions de sociétés dans lesquelles elle investit. Les actions déclarées font l'objet d'une gestion d'investissement discrétionnaire de la part des sociétés d'investissement de CGII.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 1 204 186 174 actions représentant autant de droits de vote.